

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



41° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

28 – 29 septembre 2018

COUPE de FRANCE des RALLYES 2019
(coefficient2)

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2018
Challenge A.S.A. ONDAINE 2018

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

Association Rallye des NOIX

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél / Fax : 04.77.51.27.80

Tel : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

41^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

28 – 29 septembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Vendredi 17 août 2018
Ouverture des engagements :Vendredi 17 août 2018
Clôture des engagements : Lundi 17 septembre 2018

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018 de 09h00 à 18h00

Vérification des documents : Vendredi 28 septembre 2018 de 18h00 à 21h30
Vérification des voitures : Vendredi 28 septembre 2018 de 18h15 à 22h00

Heure de mise en place du parc de départ (Place du Breuil FIRMINY): Vendredi 28 septembre 2018 à 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :Vendredi 28 septembre 2018 à 20h00 au PC du Rallye
Affichage pendant toute la durée du rallye :

AU PODIUM place du Breuil 42700 FIRMINY

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 28 septembre 2018 à 23h00
Publication des Heures et ordres de départ : Vendredi 28 septembre 2018 à 23h00

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY :Samedi 29 septembre 2018 à 8h00
Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 29 septembre 2018 à partir de 18h30
Vérification finale : à UNIEUX le Samedi 29 septembre 2018
Publication des résultats du rallye : Samedi 29 septembre 2018 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du
..... dernier concurrent
Remise des prix : Au Podium d'Arrivée à FIRMINY après le délai de réclamation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 28 et 29 septembre 2018 en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

41^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de Firminy

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, PERIGNEUX St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

**Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LRSA sous le n° 08/18 en date du 14 Juin 2018
Et de la FFSA sous le n° 483. en date du 14 Juin 2018**

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Président : Pascal PERONNET Licence 12797

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Fax : 04 77 51 27 80- Portable : 06 44 23 31 62

www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

Permanence du Rallye : jusqu'au 28 septembre au siège technique Impasse Bertail 42 700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et Technique :

ASA ONDAINE Association Rallye des Noix de Firminy BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex
Président : Pascal PERONNET

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Armand AGOSTINHO Lic. 12775

Membres :
Joëlle ALLEMAND Lic. 16382
Evelyne LAPALUS Lic. 220303

Directeur de Course : Thierry DUPECHER Lic. 3564
Directeur de Course Adjoint : Daniel BERTHON Lic. 1621
Louis René VERLINE Lic. 21427
Nicole FOREST Lic. 1882

Médecin Chef : Dr Philippe RIGAUDIERE Lic. 56475

Commissaires Techniques Responsable : Gérard JOUVHOMME Lic. 51582
Commissaires Techniques : Matthieu MACCOLINI Lic. 228892
Commissaires Techniques : Christian ALLOIN Lic. 13706
Commissaires Techniques : Gérald MILAMANT Lic. 29575
Commissaires Techniques : Emeric PASCAL Lic. 37568

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
Georges BEAL Lic. 2910

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41° Rallye Régional des NOIX de Firminy compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2019 Coef. 2,
Le Challenge de la Ligue-du Sport Automobile d'Auvergne 2018
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

le 28 septembre 2018 de 18h00 à 21h30 pour les vérifications administratives :

MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

le 28 septembre 2018 de 18h15 à 22h00 pour les Vérifications Techniques :

**Garage CLAVEL – ZI du Bas Mas – Rue de l'Ondaine
42700 FIRMINY**

LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn (road-book au dos du carnet de bord).

Les vérifications finales seront effectuées le 29/09/2018 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 70,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage désirant participer au 41° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie,

avant le lundi 17 septembre 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) a l'adresse suivante

**ASA ONDAINE
BP 135
42 700 FIRMINY**

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partant est inférieur à 100.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €**
- **Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 310 euros**
- **Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 330 euros**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie et accompagnée des photocopies des licences, permis de conduire et de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse contact@asaondaine.com
La retenue sera :

- de **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT sur le Parc d'Assistance situé dans la zone industrielle de la Silardière au CHAMBON FEUGEROLLES ou **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances ,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0, en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520\text{mm}$ = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 190,2kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,200 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Condamines : ES 1 – 4 – 7 3,700 kms x 3 = 11,100kms
La Borie/Chenereilles ES 2 – 5 – 8 5,300 kms x 3 = 15,900kms
Antouilleux : ES 3 – 6 – 9 3,400 kms x 3 = 10,200kms

Total = 37,200 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées les 22 et 23/09/2018 de 9h00 à 18h00 **avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

L'ITINERAIRE SERA CONSULTABLE ET IMPRIMABLE UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les chasubles des commissaires et chef de poste seront en conformité avec les RTS.

7.5 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix suivants seront distribuables pour un total de 19195 €

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	340 €	Coupe
Deuxième	240 €	Coupe
Troisième	180 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	135 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4	de 5 à 10	de 11 à 15	+ de 15	Coupes
Premier	180 €	310 €	340 €	340 €	Coupe
Deuxième		160 €	170 €	170 €	Coupe
Troisième			110 €	120 €	Coupe
Quatrième				100 €	Coupe
Cinquième et +					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	160 €	Coupe
2 ^{ème} Féminine	100 €	Coupe

Chaque équipage classé recevra une coupe

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 29 septembre lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE :

www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 29 septembre 2018 avec la participation des élus au :
PODIUM D'ARRIVEE
Place du Breuil - 42700 FIRMINY

APRES LA MISE EN PARC FERME DE LA DERNIERE VOITURE ET 30 MNS APRES LE DELAI DE RECLAMATION.

Bon Rallye

Sportivement

Le comité d'organisation